



Commune de Lamentin



Rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire

2025



SOMMAIRE

1- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

1.1- Les perspectives économiques internationales.....	4
1.2- Le contexte économique national.....	4
1.3- Le contexte économique local.....	5
1.4- Les politiques monétaires.....	6
1.5- La situation des finances publiques.....	7

2- LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

2.1- Loi de finances 2025 : principales dispositions concernant le bloc communal.....	8
---	---

3- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE EN 2025

4.1- La section de fonctionnement : les dépenses.....	9
4.2- La section de fonctionnement : les recettes.....	15
4.3- La structure de la dette.....	16
4.4- La stratégie budgétaire pour 2025.....	23

PREAMBULE



Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de Lamentin de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs.

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec le dépôt tardif par le gouvernement d'un texte impactant fortement les ressources des collectivités territoriales.

L'effort qui est demandé aux collectivités s'élèvera à 2,2 milliards d'euros, au lieu des 5 milliards envisagés par le Gouvernement en automne.

Le Premier ministre a lui-même reconnu qu'« il n'est pas normal ni juste de montrer les communes et les collectivités territoriales comme si elles étaient responsables du déficit ». En effet, en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

Et pourtant : réduction drastique du fonds vert, remise en cause des règles du fonds compensation de la TVA, prélèvement pouvant atteindre 2% des recettes de fonctionnement, hausse des cotisations CNRACL... les perspectives qui attendent les collectivités sont dangereuses pour le pays à bien des égards :

- dangereuses pour notre économie car les collectivités portent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public du pays. Les conséquences seraient dramatiques, en particulier pour les entreprises des secteurs très liés à la commande publique, à l'image des travaux publics, faisant craindre un effet récessif important au moment où, déjà, beaucoup d'entreprises chancellent.
- dangereuses pour nos services publics de proximité : l'effort demandé est tellement insoutenable qu'il aboutirait fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien essentiels pour les habitants, et donc à un accroissement des inégalités et des fractures sociales et territoriales,
- dangereuses pour l'environnement, alors que l'accélération des investissements est nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter au réchauffement climatique.



1- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

1.1- Les perspectives économiques internationales

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7% projeté en 2024 pour la zone euro).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025 (*source Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024*)

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (*source Eurostat octobre 2024*).

Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

1.2- Le contexte économique national

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et 1,2% en 2025 selon l'OCDE. L'hypothèse du Gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 est de 1,1% pour chacune des deux années 2024 et 2025.

Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2024), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisée en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,5% en 2024 et retomber à 1,5% en 2025, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.



Le taux de chômage, en baisse continue du 3ème trimestre 2021 (8%) au 1er trimestre 2023 (7,1%) a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,3% au deuxième trimestre 2024 (source INSEE). Les récentes annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif.

1.3- Le contexte économique local

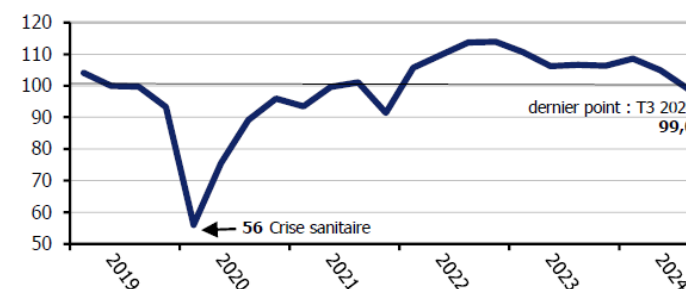
Conjoncture économique en Guadeloupe - (Source : Tendances régionales, IEDOM Guadeloupe, décembre 2024)

Le repli du climat des affaires

Pour la première fois depuis fin 2021, l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'établit en dessous de sa moyenne de longue période (100 points), soit à 99,0 points (-6,3 points sur trois mois).

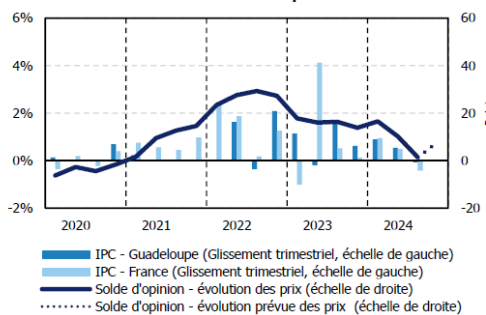
Cette évolution s'explique principalement par une dégradation de l'activité au cours du dernier trimestre. Les professionnels interrogés signalent une détérioration de leur trésorerie et une hausse de leurs charges d'exploitation.

Indicateur du climat des affaires en Guadeloupe
(100 = moyenne de longue période)



Source : Enquête de conjoncture IEDOM.

Évolution des prix



Source : IEDOM, Insee.

Les prix baissent légèrement

Fin septembre 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) en Guadeloupe recule en glissement trimestriel (-0,1 % après, +0,5 % au 2e trimestre). En France (hors Mayotte), celui-ci diminue de 0,5 %. Dans le détail, les prix des services et des produits manufacturés diminuent (respectivement -0,4 % et -0,2 %). Aussi, les prix de l'énergie baissent plus fortement, en raison du recul des prix des produits pétroliers (-2,3 %). Seuls les prix de l'alimentation progressent en fin de trimestre (+1,6 %). En particulier, ceux des produits frais augmentent de 5,5 %. En glissement annuel, l'IPC progresse de 2 % (+1,1 % en France, hors Mayotte).

Le marché de l'emploi ralentit

Au 3e trimestre 2024, le marché de l'emploi montre des signes de ralentissement. Après une hausse au T2 2024, le nombre moyen d'offres d'emploi enregistrées par France Travail diminue de 11,7 % en glissement trimestriel.



Une consommation des ménages atone

Au troisième trimestre 2024, la consommation des ménages marque le pas. Cumulées au cours des neuf premiers mois de l'année, les importations de biens durables diminuent en valeur de 7,7 % en glissement annuel, lorsque les importations des biens de consommation non durables augmentent de 2,2 %. L'encours de crédits à la consommation se stabilise (+1 % sur trois mois). La vulnérabilité des ménages s'accroît avec une hausse du nombre de dossiers de surendettement de 23,5 % sur un an. En glissement annuel, le nombre d'incidents de paiement des crédits aux particuliers, en cumul sur les neuf premiers mois de l'année, augmente de 62 %.

Le BTP et le tourisme touchés par la dégradation de la conjoncture

Dans le secteur du BTP, le « moral » des chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM est atone. La croissance de leur activité ralentit au 3^e trimestre, tandis que leur trésorerie et leurs charges d'exploitation montrent des signes d'amélioration.

Selon la Cellule économique régionale de la construction de Guadeloupe (CERC), le nombre d'appels d'offres dans le secteur du BTP chute de 21,5 %, avec seulement 4,9 % d'appels d'offres attribués de janvier à septembre 2024. Les ventes de matériaux de construction, comme le ciment, indicateur clé de l'activité du BTP, restent à un faible niveau. L'encours des crédits à l'habitat se stabilise en glissement trimestriel (0,2 % sur trois mois), mais est en baisse en glissement annuel (-2,8 %). Malgré un contexte incertain, les chefs d'entreprise du BTP restent confiants et anticipent une légère amélioration de l'activité pour le prochain trimestre, avec l'intention d'investir davantage.

Au troisième trimestre 2024, les indicateurs du secteur du tourisme sont en baisse. Le nombre de passagers à l'aéroport hors transit diminue sur trois mois (-16 %), tout comme le nombre de nuitées enregistré dans l'hôtellerie (-0,5 %, après -9,1 % au trimestre précédent). En parallèle, les professionnels interrogés observent une activité en baisse et des charges qui s'alourdissent. Ils font part d'inquiétudes et ils envisagent de réduire leurs effectifs, mais conservent des perspectives d'investissements positives.

1.4- Les politiques monétaires

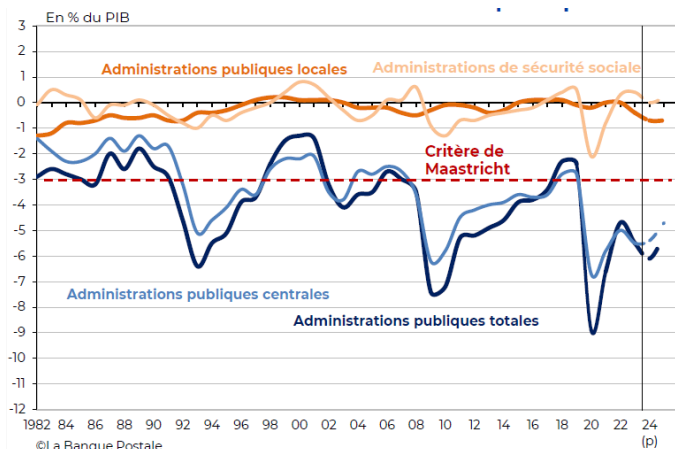
En 2024, les politiques monétaires restent largement influencées par un contexte inflationniste persistant et un risque de récession économique. Face à cette situation, les banques centrales s'efforcent d'adapter leurs approches. La plupart d'entre elles ont commencé à baisser leurs taux directeurs. Toutefois, elles restent vigilantes et sont prêtes à adapter leurs approches en fonction des évolutions des conditions économiques mondiales.

Ainsi aux Etats-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a annoncé en novembre 2024 une nouvelle réduction de 25 points de base de son taux directeur, faisant suite à la baisse de 50 points de base en septembre.



Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de réduire ses taux directeurs à trois reprises, d'abord en juin, puis en septembre et en octobre 2024. Le taux de facilité de dépôt retombe à 3,25 % après être monté à 4 %, le taux de refinancement est désormais à 3,40 % et le taux de facilité de prêt marginal est abaissé à 3,65 %. Bien que d'autres baisses de taux soient anticipées par les économistes, la BCE a choisi de ne pas les mettre à l'ordre du jour, préférant examiner les futures données macroéconomiques avant de prendre de nouvelles décisions.

1.5- La situation des finances publiques



Au plan national, cette année 2024 est marquée par un dérapage du déficit public, qui pourrait atteindre 6% du PIB selon les dernières estimations (octobre 2024).

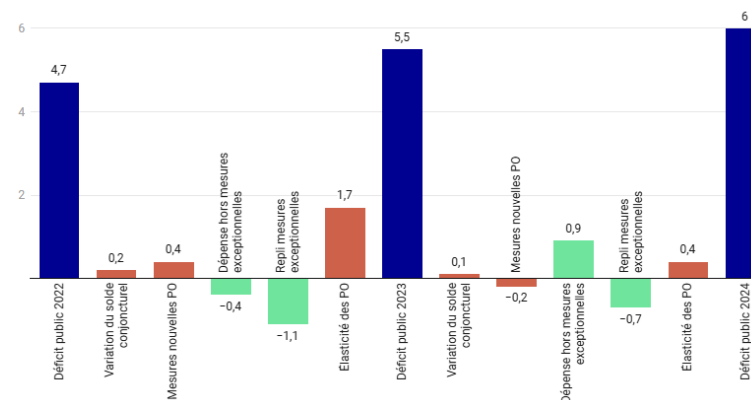
Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales (APUL) dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB (3101,4 Md€ fin 2023), la dette locale n'en représente que 8,9 % (250,4 Md€), alors même que les collectivités assurent de l'ordre de 70 % des investissements publics civils.

Le déficit est aggravé et atteint près de 175 milliards d'euros ce qui représente 6,0% du PIB, après 5,5% en 2023 et 4,7% en 2022. La dette **publique** s'élève désormais à **près de 3 300 milliards d'euros**. La France est le seul pays en Europe qui a vu une telle dégradation récente.

Si jusqu'à 2023, la Cour constate la faible progression des impôts, des baisses de prélèvements obligatoires non financées et l'absence d'économie structurelles, pour **2024**, elle a identifié "**le rôle prépondérant d'une dérive du cœur de la dépense publique**". En effet, en 2024, hors mesures exceptionnelles de soutien, la dépense a progressé plus rapidement que la croissance, contribuant à dégrader le solde public de 0,9 point de PIB, principalement du côté des collectivités locales et de la protection sociale. **Cette hausse des dépenses est le principal facteur de hausse du déficit en 2024.**

Décomposition des contributions à la dégradation du déficit public entre 2023 et 2024

En points de PIB



2- LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT



Après un parcours parlementaire chaotique lié au contexte politique, la loi de finances pour 2025 a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale, le 6 février 2025.

Le Conseil constitutionnel avait été saisi à la fois par le Rassemblement national et par La France Insoumise sur le **projet de loi de finances**, définitivement adopté le 6 février par le Parlement.

Dans sa décision, rendue le jeudi 13 février 2025, **les Sages censurent dix articles du PLF, mais aucune mesure clé**. Avec la promulgation du texte au *Journal officiel*, la France a un budget et sort donc du régime de la loi spéciale.

2.1- Loi de finances 2025 : principales dispositions concernant le bloc communal

- La fiscalité locale : revalorisation des bases

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » constitué essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constatée entre novembre N-1 (2024) et novembre N-2 (2023). Il atteindra, en 2025, +1,7%.

Pour mémoire les revalorisations en 2024 et 2023 ont atteint respectivement 3,9% et 7,1%.

- Fixation pour 2025 des différentes dotations

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) sera augmentée de 150 M€ au lieu des 290 M€ prévus par le Gouvernement soit une économie de 140 M€ pour l'Etat.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été rabotée de 145 millions d'euros, afin de compenser dans le budget de l'État le financement de la moitié de l'augmentation des dotations de péréquation en direction des communes.

Les crédits alloués à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) restera stable.

Une hausse de la péréquation est actée, comme l'an dernier, à 290 M€, dont 150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU), ainsi qu'une croissance de la dotation d'intercommunalité de 90 M€.

Augmentation des cotisations de la Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Cette augmentation, rétroactive au 1^{er} janvier 2025, s'élèvera de 3 points par an. En 2025, elle sera aggravée par un point supplémentaire de cotisation maladie, consécutivement à la suppression de l'abattement obtenu en 2024. Dès 2025, la charge des employeurs publics augmente de 4 points, atteignant 34,65 %, puis elle s'élèvera progressivement jusqu'à 43,65 % en 2028 selon le calendrier suivant :

- **À compter du 1^{er} janvier 2025, le taux est fixé à 34,65 %**
- À compter du 1^{er} janvier 2026, le taux sera fixé à 37,65 %
- À compter du 1^{er} janvier 2027, le taux sera fixé à 40,65 %
- À compter du 1^{er} janvier 2028, le taux sera fixé à 43,65 %

- Autres dispositions

- Maintien du taux de FCTVA à 16,404 %
- Assujettissement aux seules résidences secondaires de la taxe d'habitation.
- Relèvement du plafond du taux des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) départementaux à 5%.

3- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE EN 2025**4.1- La section de fonctionnement : les dépenses**

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2020 au compte administratif prévisionnel 2024.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						Evolution 2023-2024
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	
011- Charges à caractère général	4 496 111,00	3 703 087,00	3 973 909,00	3 895 661,00	4 342 742,00	11,48
012- Charges de personnel	12 881 359,00	14 219 176,00	12 463 115,00	13 747 545,00	14 761 891,00	7,38
65- Autres charges de gestion courante	3 597 154,00	3 958 181,00	6 808 163,00	7 061 219,53	6 719 221,59	-4,84
66- Charges financières	280 436,00	431 460,00	345 914,00	258 893,00	180 826,00	-30,15
67- Charges exceptionnelles	145 985,00	46 680,00	42 376,00	54 200,00	-	-100,00
TOTAL	21 401 045,00	22 358 584,00	23 633 477,00	25 017 518,53	26 004 680,59	



Les indemnités des élus

Aucune revalorisation de ce point d'indice n'étant prévue en 2025, le montant de ces indemnités devrait rester stable au cours du prochain exercice budgétaire.

Les subventions versées aux associations et aux structures satellitaires de la commune

Pour l'exercice 2025, la subvention aux établissements publics administratifs (EPA) de la commune devrait être identique à 2024 :

- la Caisse des Ecoles à 5 100 000,00 €
- le CCAS à 450 000,00 €.
- l'Espace thermoludique de Ravine-Chaude à 30 000,00 € pour liquider les affaires courantes (transferts de contrats : téléphonie, copieur, régularisations de dépenses RH, etc.).

Le volume global des subventions pour 2025 versées aux associations ne devrait pas subir d'augmentation et tiendrait compte des subventions aux crèches MAMOUCHKA et MARCELLE CHEVAL.

Les charges à caractère général

Le chapitre 011 concerne les frais liés au fonctionnement courant de la collectivité (dépendances d'eau, d'électricité, carburant, etc.). Ce chapitre pour 2025 continuera à faire l'objet d'une maîtrise des dépenses.

Les autres dépenses

Les autres dépenses seront composées :

- de la Bourse étudiante lamentinoise
- une provision en cas d'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Rappel des éléments de contexte



Pour l'exercice 2024 les charges de personnel ont connu une augmentation liée aux facteurs suivants :

- Versement du Complément Indemnitaire Annuel 2023 dans le cadre du RIFSEEP
- Versement de la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Augmentation de la valeur faciale des tickets-restaurant de 7€ à 9€
- Avancement de grade (tableau d'avancement au titre de l'année 2021)
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui se définit comme une variation de la masse salariale à effectif constant en raison de facteurs tels que les avancements de grade, promotion interne, les avancements d'échelons et qui sont prévus au cours de l'exercice 2023

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs pour 2025 :

Pour l'exercice 2025 les charges de personnel seront marquées par les éléments suivants :

- **Versement du Complément Indemnitaire Annuel 2024 dans le cadre du RIFSEEP**
- **Avancement de grade** (tableau d'avancement au titre de l'année 2022 et des années ultérieures en fonction des effectifs concernés et du budget du personnel)
- **Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité)** qui est la variation de la masse salariale à effectif constant.
- **Mesures bien-être pour le personnel** (Sport au travail, théâtre au travail, Chant au travail...)
- **Prise en charge de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour la partie prévoyance au profit des agents**
- **Mise en place et déclinaison du plan de développement des compétences**
- **Mise en place d'actions dans le cadre de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)**
- **La formalisation et la mise en œuvre de la convention sur le handicap avec le FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) qui va permettre un accompagnement financier sur de très nombreux aspects.
- **Hausse de la cotisation employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) prévue par le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)**

✚ **Mesures liées à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) :**

Départ à la retraite

Six agents partent à la retraite cette année.

Carrières des agents



Dans le cadre de l'évolution des carrières du personnel et au titre des lignes directrices de gestion, l'autorité territoriale va procéder à la nomination des agents dans le cadre des avancements de grade (année 2022 puis 2023 et 2024 en fonctions des possibilités budgétaires).

Objectifs de gestion des effectifs :

Afin de permettre une maîtrise de la masse salariale, les objectifs de gestion des effectifs sont les suivants :

- le non remplacement des départs à la retraite (sauf cas très spécifique)
- la mise en œuvre des possibilités de mobilité interne pour le personnel
- la recherche de l'efficacité lors du recrutement des contractuels (avec des besoins identifiés et nécessaires)
- le recours aux heures supplémentaires est possible mais avec une priorité donnée aux repos compensateurs
- la polyvalence au sein des services et pôles afin de favoriser la mutualisation inter-service notamment à l'intérieur d'un même pôle

L'apprentissage au sein de la collectivité

L'apprentissage reste un des moyens de formation et d'insertion pour le public concerné.

Dans le cadre du partenariat et de la convention que la collectivité met en place avec le FIPHFP, un ou deux apprentis porteur de handicap seront recrutés en tant qu'apprenti.

Le handicap au sein de la collectivité

Les employeurs dont les effectifs sont supérieurs ou égaux à 20 agents (Equivalent Temps Plein) est soumis au respect de l'obligation d'emploi définie à l'article L5212-2 du code du travail. Cette obligation d'emploi pour les travailleurs ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé fixe un taux minimal d'emploi à 6% de l'effectif total.

La collectivité doit pouvoir justifier d'un nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans ses effectifs.

Obligation légale : 6% soit une obligation légale de 20 agents en situation de handicap.



Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

13 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 92 % sont en catégorie C*

Taux actuel de la collectivité : 3,24% selon la dernière déclaration effectuée en 2024.

Nb : d'autres agents ont déjà été recensés ce qui ramènera le nombre d'unités manquantes à un chiffre inférieur lors de la prochaine déclaration annuelle.

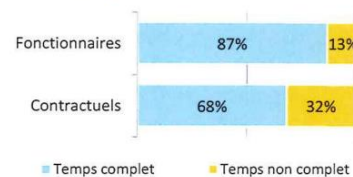
Le temps de travail dans la collectivité

Le temps de travail qui est toujours fixé à 35h hebdomadaires sauf en ce qui concerne les agents à temps non complet.

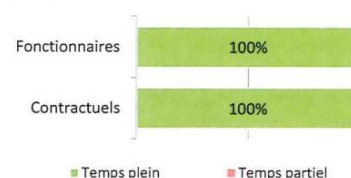
L'organisation en horaires variables est toujours en vigueur pour certains services.

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	26%	60%
Police	13%	
Administrative	5%	11%

Les effectifs

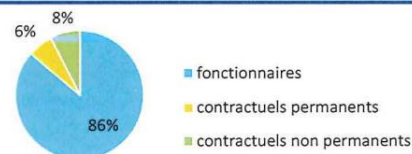


Selon le dernier rapport social unique réalisé au dernier trimestre 2024 pour l'année 2023.

Effectifs

➔ 303 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 261 fonctionnaires
- > 19 contractuels permanents
- > 23 contractuels non permanents



➔ 5 contractuels permanents en CDI

➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

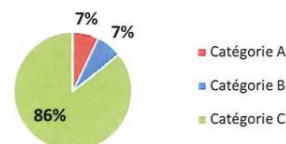
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

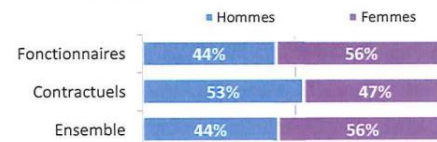
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	45%	47%	45%
Technique	40%	26%	39%
Culturelle	3%		3%
Sportive		21%	1%
Médico-sociale	4%		4%
Police	6%		5%
Incendie			
Animation	3%	5%	3%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes administratifs	35%
Adjointes techniques	34%
Attachés	6%
Rédacteurs	4%
Agents de police municipale	4%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Conclusion : le budget prévisionnel de dépenses du personnel devrait rester stable et proche de celui de l'année 2024. Afin de maintenir cette trajectoire pour la collectivité et absorber les hausses incompressibles (GVT, annonces gouvernementales...) un pilotage rigoureux de la politique RH sera conduit tout en maintenant un service public municipal efficace et efficient.



4.2- La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2020 au compte administratif prévisionnel 2024.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						Evolution 2023-2024
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	
013- Atténuation de charges		84 109,00	16 400,00	-	2 163,00	
70- Produits de services, du domaine et ventes diverses	280 972,00	159 133,00	97 057,00	217 381,00	136 504,00	-37,21
73- Impôts et taxes	14 103 246,00	18 147 181,00	19 148 187,00	20 271 337,00	23 372 121,00	15,30
74- Dotations, subventions et participations	4 085 545,00	4 508 111,00	4 111 071,00	4 210 944,00	4 760 725,00	13,06
75- Autres produits de gestion courante	219 847,00	292 941,00	164 882,00	237 463,00	202 669,00	-14,65
76- Produits financiers	32,00	165,00				
77- Produits exceptionnels	113 720,00	1 823 473,00	810 989,00	1 331 290,00	27 048,00	-97,97
TOTAL	18 803 362,00	25 015 113,00	24 348 586,00	26 268 415,00	28 501 230,00	

🚩 La fiscalité locale

La majorité municipale proposera, en 2025 encore, **le maintien des taux de la fiscalité directe**.

Le vote tardif de la loi de finances n'a pas permis d'avoir la notification des bases pour une simulation de l'évolution des recettes fiscales. Toutefois, les recettes devront très légèrement augmenter par rapport à l'année dernière compte tenu de la revalorisation des bases à 1,70% contre 3,9% en 2024.

🚩 Les dotations de l'Etat

- la dotation forfaitaire devrait rester stable et sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en des collectivités les plus fragiles.
- la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer (*DACOM*) devrait également rester stable.



✚ Les cessions d'immobilisations

Pour l'année 2025, le programme de régularisation foncière sera poursuivi.

✚ Les produits des services

Cette année, il faudra s'attendre à ce que ce poste de recettes reste stable par rapport à 2024.

4.3- La structure de la dette

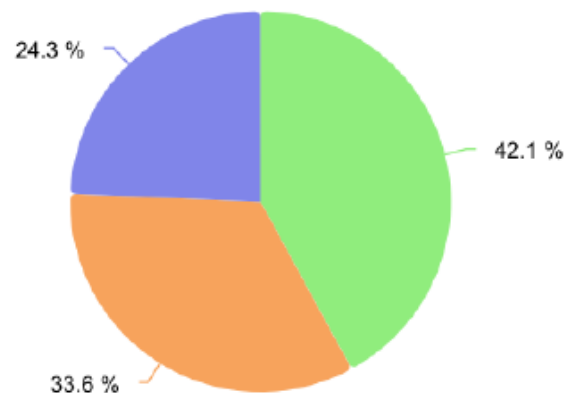
Les établissements prêteurs sont les suivants :

Date	Etablissement prêteur	Dette en capital à l'origine	Durée init.	Échéance	Date de fin
05/2012	Caisse des dépôts et Consignations	4 000 000,00	15 ans	Annuelle	01/05/2027
12/2010	Crédit Agricole Guadeloupe	4 000 000,00	15 ans	Annuelle	30/12/2025
11/2013	Crédit Agricole Guadeloupe	4 000 000,00	15 ans	Annuelle	30/11/2028
06/2017	Agence Française de Développement	2 000 000,00	18 ans	Annuelle	15/12/2036
Total		14 000 000,00			

La commune a contracté un emprunt de 3 500 000,00 € pour compléter le financement de la construction du groupe scolaire de Caillou. La première échéance est fixée au 29/09/2026.



Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 Caisse de Crédit Agricole	-	42,06	1 770 353,95
 AFD	-	33,60	1 414 155,15
 Caisse des Dépôts et Consignations	-	24,34	1 024 376,93
TOTAL			4 208 886,03



Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 01/01/2025

Encours 4 208 886,03

Nombre d'emprunts * 4

Taux actuariel * 4,12%

Taux moyen de l'exercice 4,10%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2025

Annuité 1 284 835,52

Amortissement 1 111 197,14

Remboursement anticipé avec flux 0,00

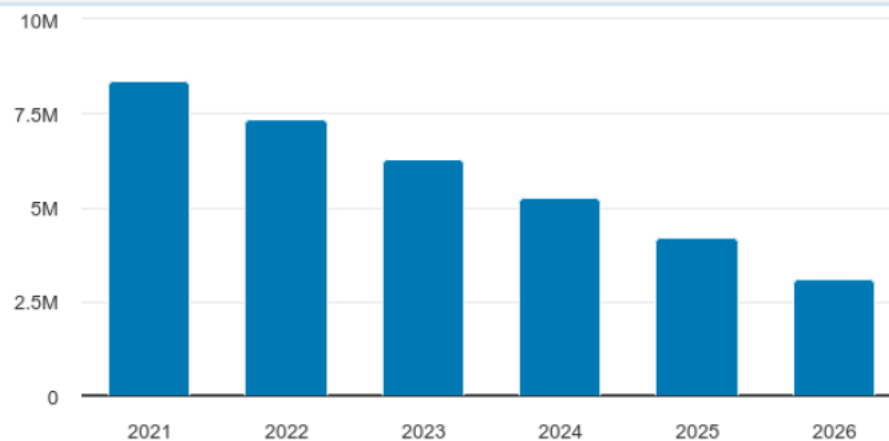
Remboursement anticipé sans flux 0,00

Intérêts emprunts 173 638,38

Frais 0,00

ICNE 27 946,15

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice





Extinction

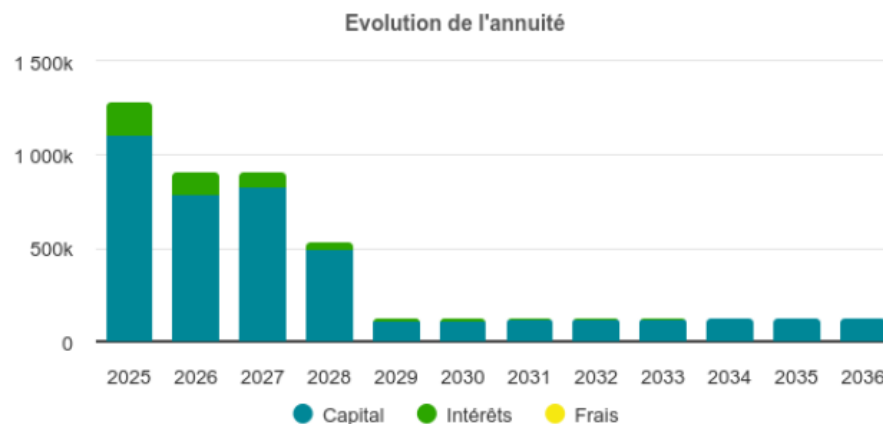
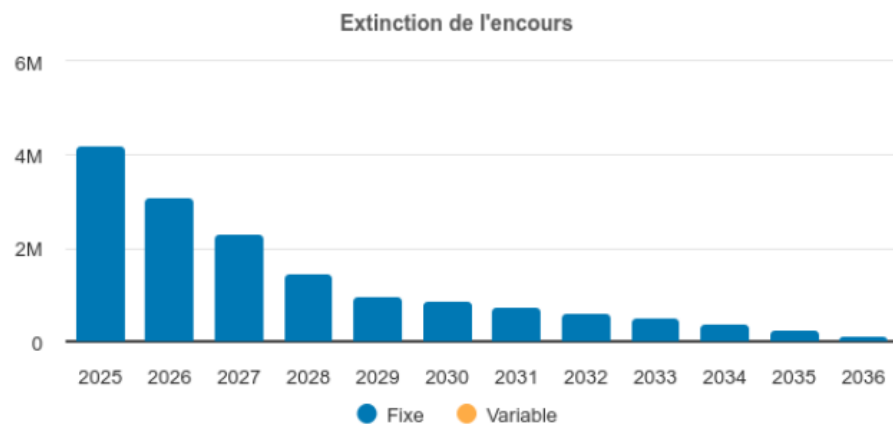




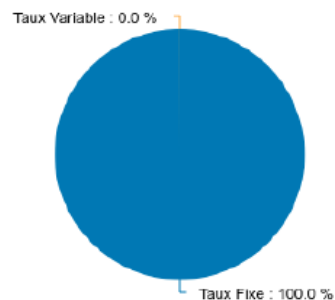
Tableau d'amortissement

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	4 208 886,03	1 284 835,52	173 638,38	4,10%	4,13%	1 111 197,14	1 284 835,52
2026	3 097 688,89	913 659,49	122 090,36	3,74%	3,94%	791 569,13	913 659,49
2027	2 306 119,76	913 659,40	84 554,68	3,33%	3,67%	829 104,72	913 659,40
2028	1 477 015,04	540 948,19	45 123,52	2,64%	3,06%	495 824,67	540 948,19
2029	981 190,37	134 462,16	20 506,88	2,09%	2,09%	113 955,28	134 462,16
2030	867 235,09	134 462,16	18 125,21	2,09%	2,09%	116 336,95	134 462,16
2031	750 898,14	134 462,16	15 693,77	2,09%	2,09%	118 768,39	134 462,16
2032	632 129,75	134 462,16	13 211,51	2,09%	2,09%	121 250,65	134 462,16
2033	510 879,10	134 462,16	10 677,37	2,09%	2,09%	123 784,79	134 462,16
2034	387 094,31	134 462,16	8 090,27	2,09%	2,09%	126 371,89	134 462,16
2035	260 722,42	134 462,16	5 449,10	2,09%	2,09%	129 013,06	134 462,16
2036	131 709,36	134 462,09	2 752,73	2,09%	2,09%	131 709,36	134 462,09



Les types de taux appliqués aux emprunts

Types de Taux

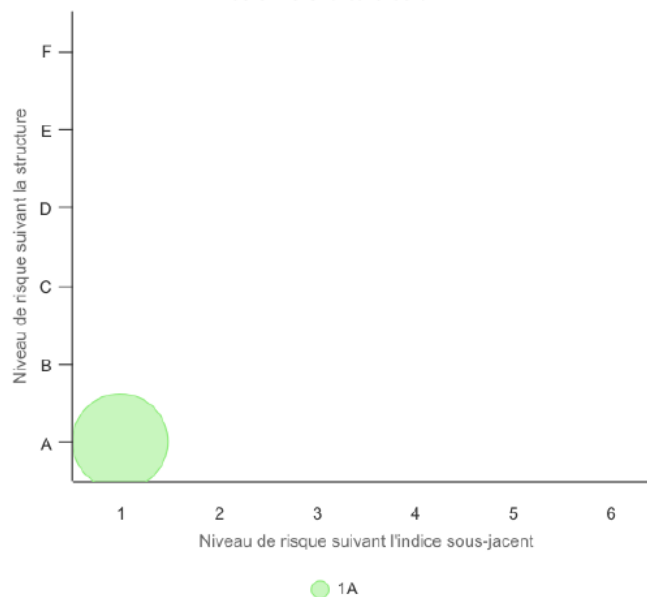


	Fixes	Variables	Total
Encours	4 208 886,03	0,00	4 208 886,03
%	100,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	3 ans, 6 mois		3 ans, 6 mois
Duration	3 ans, 3 mois		3 ans, 3 mois
Nombre d'emprunts	4	0	4
Taux actuariel	4,12%	0,00%	4,12%
Taux actuariel après couverture	4,12%	0,00%	4,12%



Charte Gissler

Classification de l'encours au 01/01/2025 en début de journée
selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2025	%
1-A	4 208 886,03	100,00%
TOTAL	4 208 886,03	100 %

	Encours exposé à un risque faible
	Encours exposé à un risque élevé
	Encours exposé à un risque très élevé

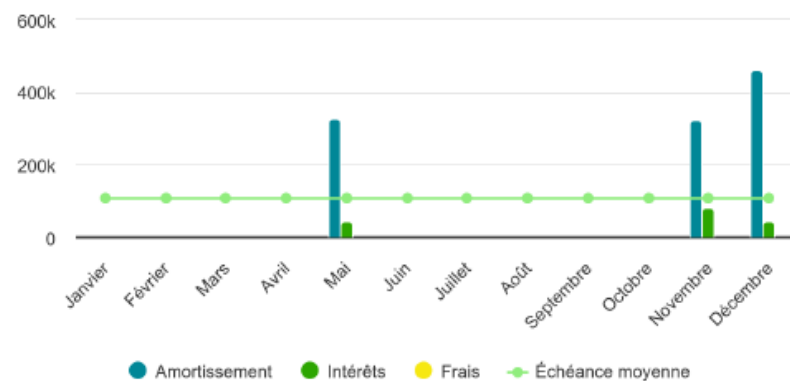
La classification des emprunts (GISSLER), de 1A à 6F s'est imposée depuis 2010 pour qualifier le risque d'un prêt, du plus faible (1A) au plus élevé (6F).

Le Lamentin ne possède que des emprunts à taux fixes avec une classification à 1A.



Echéancier

Répartition sur l'exercice



Année 2025	Nb éch.	Contrats		Solde
		Amort.	Intérêts	
Janvier	0	0,00	0,00	0,00
Février	0	0,00	0,00	0,00
Mars	0	0,00	0,00	0,00
Avril	0	0,00	0,00	0,00
Mai	1	326 511,94	46 199,40	372 711,34
Juin	0	0,00	0,00	0,00
Juillet	0	0,00	0,00	0,00
Août	0	0,00	0,00	0,00
Septembre	0	0,00	0,00	0,00
Octobre	0	0,00	0,00	0,00
Novembre	1	324 416,48	82 069,51	406 485,99
Décembre	2	460 268,72	45 369,47	505 638,19
TOTAL	4	1 111 197,14	173 638,38	1 284 835,52



4.4- La stratégie budgétaire pour 2025

La Commune poursuit son effort de maintenir un équilibre financier malgré toutes les contraintes budgétaires et économiques liées au contexte actuel.

Cette année, la commune continue son effort d'investissement sur le territoire :

Sports – Loisirs – Bien-être

- Poursuite des travaux de rénovation de l'Espace Thermoludique de Ravine-Chaude en vue de son exploitation par la SPL « Ravine- Chaude Les Bains »

Scolaire – périscolaire enfance famille

- Poursuite des travaux de la construction du groupe scolaire de Cailloux
- Travaux dans les écoles
- Construction du Centre social

Opérations d'aménagement du territoire

- Poursuite des travaux d'extension du cimetière,
- Amélioration et entretien du réseau routier (réfection de routes, réalisation de trottoirs, bouchage de trous, etc.)
- Amélioration et entretien du réseau public d'électricité
- Poursuite de la revitalisation du centre bourg (réfection des placettes, etc.)

Bâtiments communaux

- Travaux d'aménagement de l'annexe mairie

La ville s'est engagée dans un processus de contractualisation avec le Département dans le cadre du dispositif « Contrat Péyi ». La collectivité départementale souhaite accompagner la commune sur une période de 5 ans, dans la mise en œuvre de ses grandes orientations, sur des projets autour des thématiques suivantes : les routes, l'électrification, le sport, la cohésion sociale entre autres.